



Assemblée des Etats Parties 2023

Session plénière sur la coopération

Vendredi 8 décembre 2023

11:45-11:50

Quartier Général des Nations-Unies, New-York

**Présentation du Procureur adjoint de la Cour pénale internationale
Mame Mandiaye Niang**



Introduction

- La coopération et la complémentarité sont les fondements du Statut de Rome.
- Il est nécessaire de revitaliser les efforts et de trouver des moyens constructifs de réinventer les partenariats avec les États et les Organisations de la société civile.
- Le Bureau s'est efforcé de forger de nouvelles relations et de trouver un terrain d'entente pour renforcer les principes de coopération et de complémentarité.
- L'élément clé de cette nouvelle approche est l'élaboration d'une feuille de route stratégique qui définit un cadre d'engagement.

Politique générale relative à la complémentarité et à la coopération

- La politique générale prévoit un ensemble de mesures et de politiques :
 - Le Bureau en tant que partenaire efficace des autorités nationales, offrant son assistance ;
 - Rapprocher la justice des communautés ;
 - La nécessité d'établir des partenariats étroits avec les partenaires concernés.

Approche à deux niveaux

- Le Bureau s'engagera auprès des États, tout en restant vigilant quant à son mandat à tous les stades, dans toutes les situations et affaires.
- L'objectif est d'assurer un effort efficace et coordonné pour adresser le fossé de l'impunité.



Complémentarité et coopération en pratique

- Exemple de la situation en RDC :
 - Élaboration d'une feuille de route stratégique ;
 - Signature d'un mémorandum d'entente ;
 - Atelier sur le traitement des cas prioritaires ;
 - Organisation d'une session de formation en 2024.

- Exemple de situation en RCA :
 - Clôture de l'enquête en 2022 ;
 - Signature de deux mémorandum d'entente le mois dernier avec la RCA et la CPS ;
 - Actions envisagées : organisation de formations, partage d'expériences, de bonnes pratiques et d'enseignements, y compris en ce qui concerne la protection des témoins.

Création d'une communauté de pratique

- Le Bureau mettra en place de nouveaux forums et plateformes pour échanger des idées et des informations et suivre les progrès réalisés au niveau national.

- L'objectif est d'identifier les domaines dans lesquels le Bureau du Procureur et les États peuvent se fournir mutuellement un soutien et une assistance dans les affaires, par le déploiement de personnel et d'experts nationaux.

- Exemples : formations pour la Juridiction Spéciale pour la Paix (Colombie), équipes médico-légales en Ukraine.

La technologie comme accélérateur



- Il est nécessaire d'assortir les initiatives stratégiques de capacités et d'infrastructures adéquates pour pouvoir traiter des ensembles de données plus importants et plus complexes.

Rapprocher la justice des communautés et établir des partenariats avec les parties prenantes

- Il est essentiel de se rapprocher des victimes et de renforcer les relations avec les parties prenantes.
- Le Bureau établit une présence sur le terrain et renforce l'engagement avec les Organisations de la société civiles (tables rondes et consultations sur les politiques générales).
- Le Bureau renforce sa coopération avec les tribunaux spécialisés et les mécanismes hybrides : CPS, Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

Exploiter les mécanismes de coopération

- Le Bureau cherche également à approfondir les discussions stratégiques et à explorer différentes voies susceptibles de conduire à une répartition plus efficace des affaires entre les niveaux international, régional et national.
- Exemple : Équipe d'enquête conjointe (pour l'Ukraine et la Libye).

Conclusion

- Le Bureau poursuivra une approche proactive de l'engagement avec les partenaires d'une manière conforme au Statut de Rome.
- La coopération est une voie à double sens.



- Le Bureau élargira les canaux de communication et explorera toutes les possibilités d'autonomisation des acteurs nationaux.